



Association Flottille en Pertuis – Musée du Platin

BROCANTE / VIDE-GRENIER – DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Adresse Mail : _____

INSCRIPTION PARTICULIER

- **JOINDRE LA PHOTOCOPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE D'IDENTITÉ VALIDE**
- **REEMPLIR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR CI-JOINTE**

Descriptif des objets déballés : _____

INSCRIPTION PROFESSIONNEL

JOINDRE LA PHOTOCOPIE INTÉGRALE DE VOTRE REGISTRE DE COMMERCE

N° RC : _____

Délivré à _____

Le _____

Descriptif des objets déballés : _____

Un emplacement de 5 mètres = 25 € (**tous les emplacements sont d'une largeur de 2 mètres**)

Souhait d'emplacement (Sous réserve) : n°

Mode de règlement :

- Ci-joint par chèque à l'ordre de l'Association Flottille en Pertuis
- En espèces à régler directement au musée
- En carte bancaire à régler directement au musée

Association Flottille en Pertuis – Musée du Platin

4 Cours Félix Faure – BP2 - 17630 LA FLOTTE

Tél. : 05 46 09 61 39 / Mail : contact@museedulatin.fr / www.museedulatin.fr

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

La participation à la brocante implique des modalités de fonctionnements énoncées ci-après :

1- La réservation d'un emplacement sera entérinée à la remise d'un dossier complet. Aucune réservation ne sera considérée comme valide en cas de pièces manquantes. Aucune option ne sera prise en compte.

2- Les chèques et espèces de réservation d'emplacement seront mis à l'encaissement 15 jours avant la date de la manifestation. Votre emplacement est considéré comme acquis une fois le montant encaissé sur le compte de l'association.

3- Le numéro de votre emplacement vous sera communiqué une semaine avant la date de la brocante dans la mesure du possible. L'emplacement peut être amené à être modifié.

4- Le numéro d'emplacement n'est pas acquis d'une année sur l'autre.

5- Aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'Association Flottille en Pertuis en cas de mauvais temps, de désistement ou d'absence.

6- Les véhicules ne seront pas autorisés à stationner toute la journée sur les emplacements. Conformément au règlement municipal, la dépose sera autorisée de 7H à 8H30. Un macaron par dossier d'inscription sera remis le jour même aux exposants pour permettre de stationner gratuitement au parking de la base nautique, uniquement dans la partie réservée aux exposants du marché.

7- Aucun stand d'alimentation ne sera autorisé lors de cette manifestation.

8- Les emplacements sont d'une largeur de 2 mètres et d'une longueur de 5 mètres. Nous vous serions reconnaissants de respecter les dimensions afin que les visiteurs puissent circuler aisément dans l'allée centrale.

19- Les emplacements ne pourront être modifiés le jour de la brocante.

10- Pour des raisons réglementaires et de respect de l'environnement, nous vous demandons de bien vouloir laisser vos emplacements aussi propres qu'à votre arrivée. Des conteneurs sont disposés, à proximité, à cet effet.

Le :

A :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Pour être définitive, votre inscription devra comprendre :

- ✓ Votre règlement
- ✓ La photocopie **recto/verso** de votre carte d'identité ou registre de commerce
- ✓ Les modalités de fonctionnement
- ✓ **Pour les particuliers** l'attestation sur l'honneur

POUR LES PARTICULIERS MERCI DE REMPLIR L'ATTESTATION CI-DESSOUS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

né(e) à.....

vivant à.....

et titulaire de la carte d'identité n°.....

délivrée le.....

par.....

déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du commerce), et ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code pénal).

Le.....

A.....

Signature :